



Fin de vie : le regard des Français sur la loi du 2 Février 2016, 5 ans après

05 février 2021

Méthodologie

Enquête auprès des Français



Etude réalisée par l'Institut BVA auprès d'un échantillon de Français **âgés de 50 ans et plus** interrogés **par téléphone** du 07 Janvier au 22 Janvier 2021



Echantillon

Echantillon de **902 Français âgés de 50 ans et plus** représentatif de cette population.

La représentativité de l'échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession du chef de famille et de la personne interrogée, région et catégorie d'agglomération

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Depuis 2018, la notoriété de la loi sur la fin de vie reste stable

Une majorité de Français de 50 ans et plus (59% en 2021 contre 59% en 2019) connaît l'existence de la loi sur la fin de vie. Une faible proportion d'entre eux peut citer son nom (12% en 2021 et en 2019) et il reste encore plus d'un tiers des Français de plus de 50 ans (41% en 2021 et 2019) ne connaissant pas cette législation.

Si la connaissance de la loi ne progresse pas, la connaissance des dispositifs est en revanche plus élevée et porte pour partie sa notoriété (79% connaissent au moins un dispositif de la loi).

Les différents dispositifs de fin de vie sont connus par la majorité des Français de 50 ans et plus

En tête de notoriété se place le rôle de la personne de confiance, connue par une large majorité de Français de 50 ans et plus (72%), suivi par la sédation profonde et continue jusqu'au décès (53%) et enfin la rédaction des directives anticipées connue par 48% d'entre eux.

La rédaction des directives anticipées est en croissance de 5 points, malgré la persistance de freins

2 Français sur 10 de 50 ans et plus ont déjà rédigé leurs directives anticipées (18%, +5 points par rapport à 2019), plus forte progression depuis la loi de 2016. Cependant une majorité ne souhaite pas les rédiger (54%).

Pour les Français de 50 ans et plus, la meilleure manière de transmettre leurs volontés se fait à l'oral (61%), à travers des discussions, notamment avec leurs proches (57%) ou alors par l'intermédiaire d'une autre forme d'écrit (26%).

La personne de confiance se positionne comme un dispositif connu et adopté

8 Français sur 10 de 50 ans et plus connaissent le rôle de la personne de confiance et parmi eux une grande majorité l'ont déjà désigné ou envisage de le faire (73%).

Les professionnels de santé sont peu présents dans la transmission d'informations

La quasi-totalité des personnes interrogées (91%) n'a pas reçu d'informations de la part de leur médecin traitant sur les droits et dispositifs de fin de vie, pourtant parmi eux ils sont un tiers (31%) exprimant le souhait d'en avoir. La transmission d'informations par les médecins spécialistes ou autres professionnels de santé (ou paramédical) est elle aussi marginale (respectivement 6% et 3%).

1

LES DISPOSITIFS DE FIN DE VIE : NOTORIÉTÉ ET OPINION



Bva



La notoriété de la loi sur la fin de vie

Q1. Savez-vous qu'il existe en France une loi sur la fin de vie ?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

	2021	Rappels 2019
Savent qu'il existe une loi	59%	59%
Savent qu'il existe une loi et peuvent citer son nom	12%	12%
Ne savent pas qu'il existe en France une loi sur la fin de vie	41%	41%

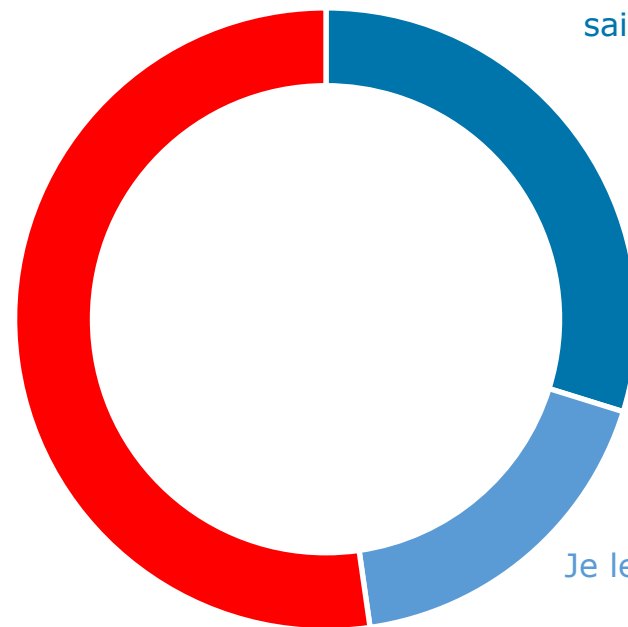
La notoriété des directives anticipées

Q2. Plus précisément, concernant chacun de ces éléments vous diriez...?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

Les directives anticipées



Je le connais, et je sais bien ce dont il s'agit
30%

Je le connais mais je ne sais pas précisément ce dont il s'agit
18%

Non, je ne le connais pas
52%

CSP - : **61%**
75 ans et plus : **58%**

Connait les directives anticipées
48%

Femmes : **52%**

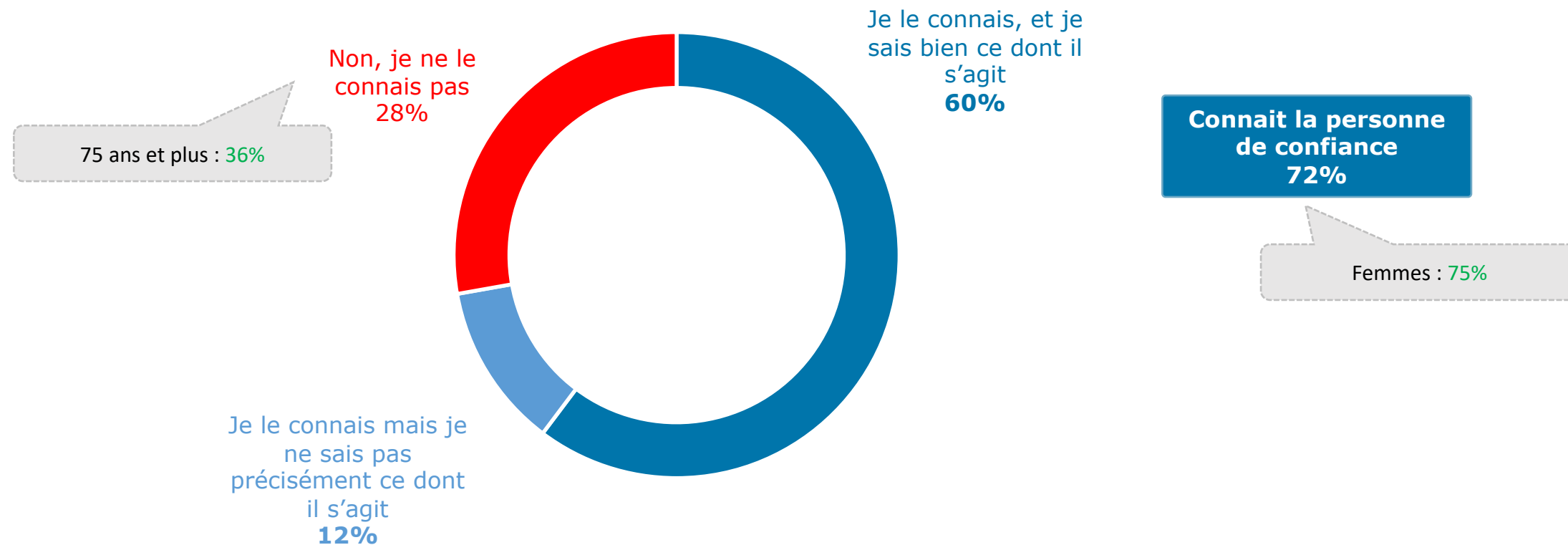
La notoriété de la personne de confiance

Q2. Plus précisément, concernant chacun de ces éléments vous diriez...?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

La personne de confiance



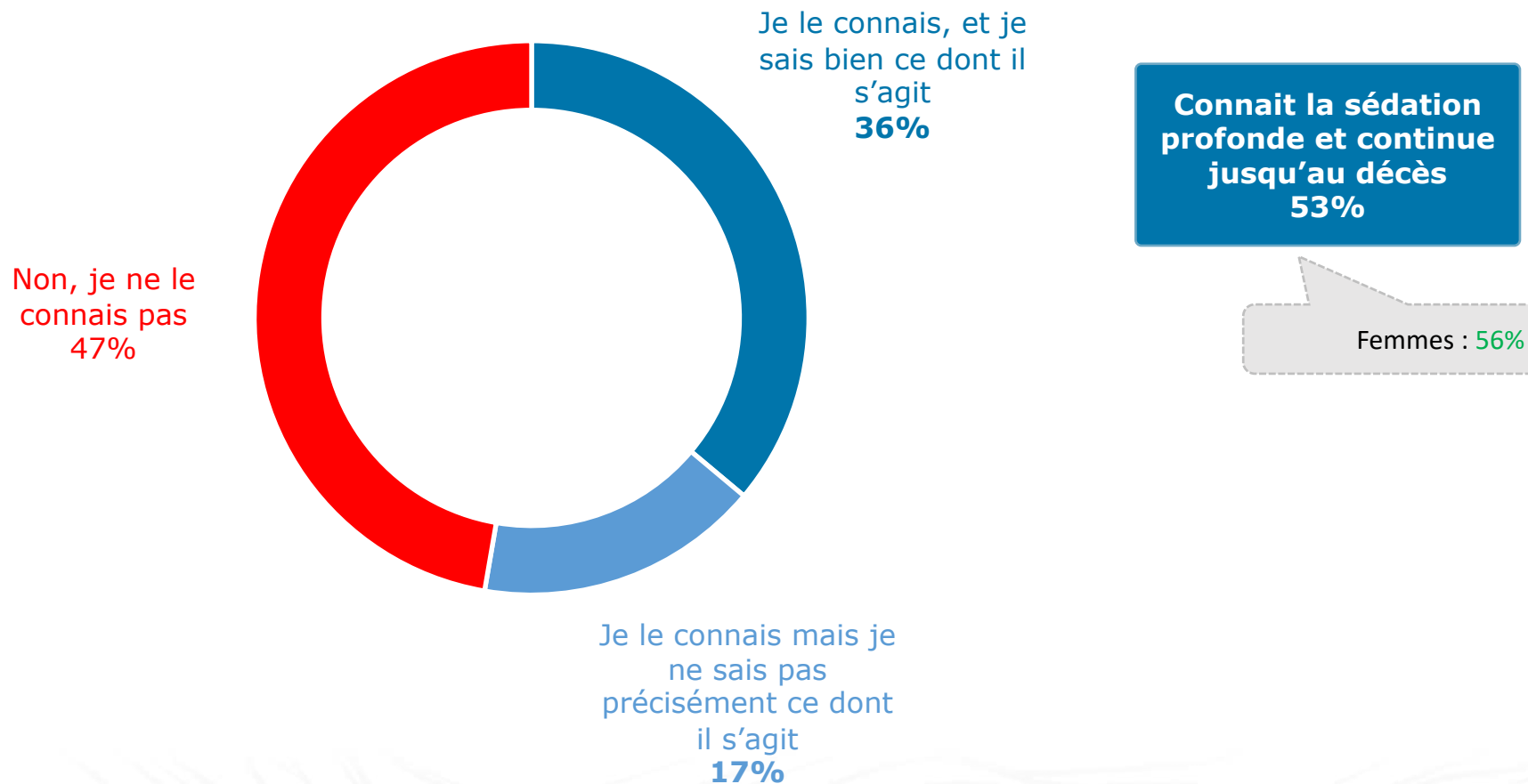
La notoriété de la sédation profonde

Q2. Plus précisément, concernant chacun de ces éléments vous diriez...?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

La sédation profonde et
continue jusqu'au décès



La notoriété des dispositifs de fin de vie

Q2. Plus précisément, concernant chacun de ces éléments vous diriez...?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

Les directives anticipées

La personne de confiance

La sédation profonde et continue jusqu'au décès

36% connaissent ces trois dispositifs
21% ne connaissent aucun de ces trois dispositifs

La rédaction des directives anticipées

Texte lu aux répondants: Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement.

Q3.A propos du fait de rédiger des directives anticipées ?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

2021

Rappels
2019

Vous avez déjà rédigé les vôtres

18%  + 5 points

13%

Vous ne les avez pas rédigées mais vous envisagez de le faire

30%

34%

Vous ne les avez pas rédigées et vous n'envisagez pas de le faire

49%

50%

Ne se prononce pas

3%

3%



18% DES FRANÇAIS ÂGÉS DE 50 ANS ET PLUS ONT DÉJÀ RÉDIGÉ LEURS DIRECTIVES ANTICIPÉES - PROFILS

ÂGE

Parmi les 75 ans et plus : 29%
(rappel 2019: 21%)

Parmi les 50-64 ans : 13%

ÉTAT DE SANTÉ PERÇU

Se décrivent en mauvais état de santé : 23%
(rappel 2019: 24%)

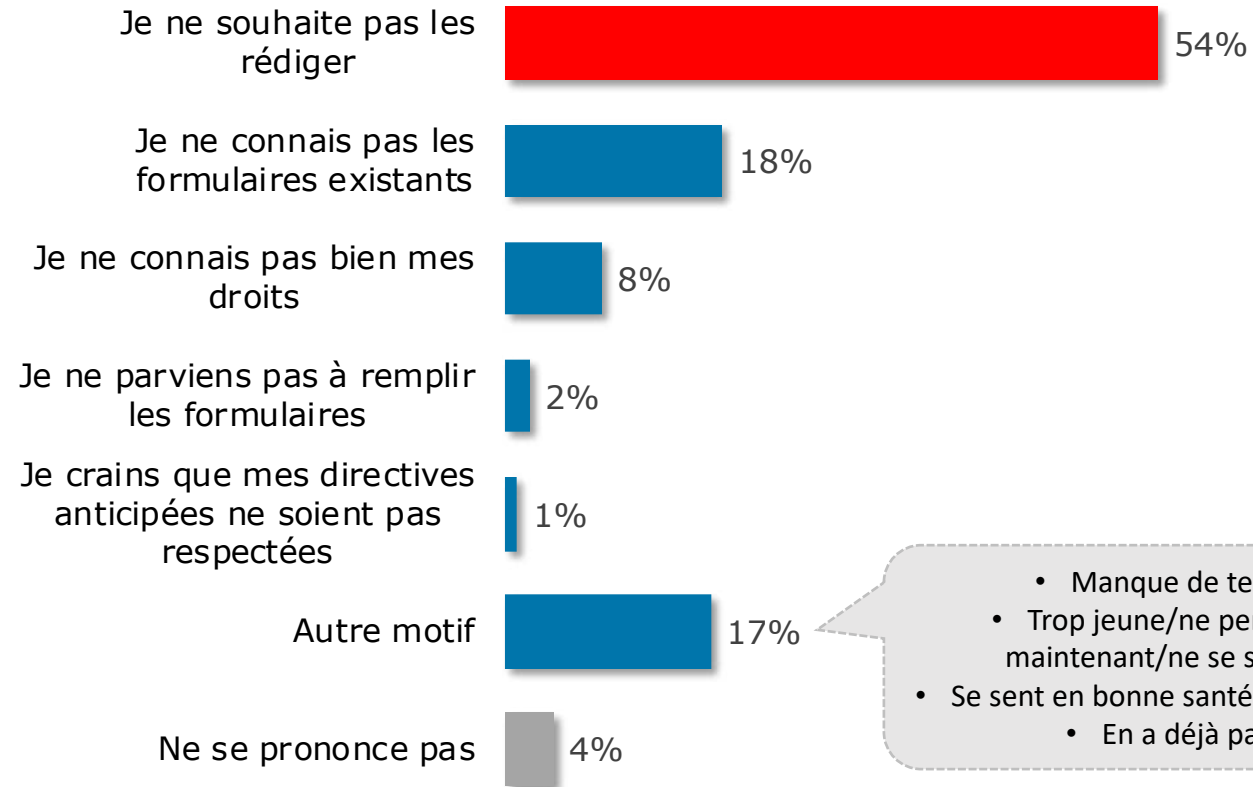
Se décrivent en bon état de santé : 17%

La rédaction des directives anticipées : les réfractaires

Q4. Pour quelles raisons n'avez-vous pas encore rédigé de directives anticipées ?



Base : Aux personnes n'ayant pas encore rédigé leurs directives anticipées
N=714



- Manque de temps/par négligence
- Trop jeune/ne pense pas en avoir besoin maintenant/ne se sent pas encore concerné
- Se sent en bonne santé et n'en ressent pas l'urgence
 - En a déjà parlé à des proches

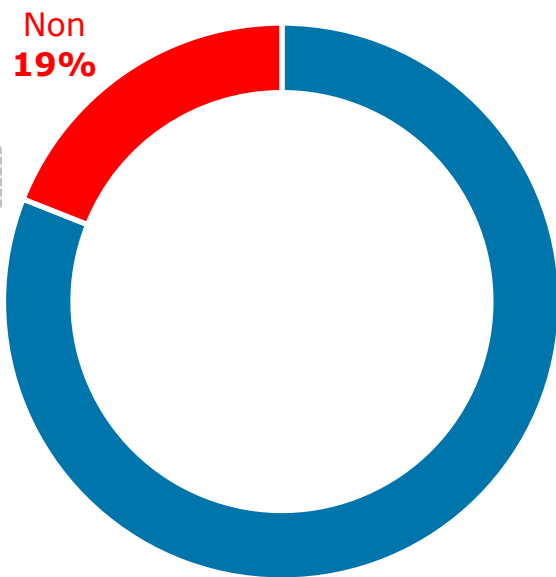
Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles

La désignation d'une personne de confiance

Q5. Savez-vous que vous pouvez désigner une personne de confiance pour témoigner de vos volontés, dans l'hypothèse où vous seriez hors d'état de vous exprimer ?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902



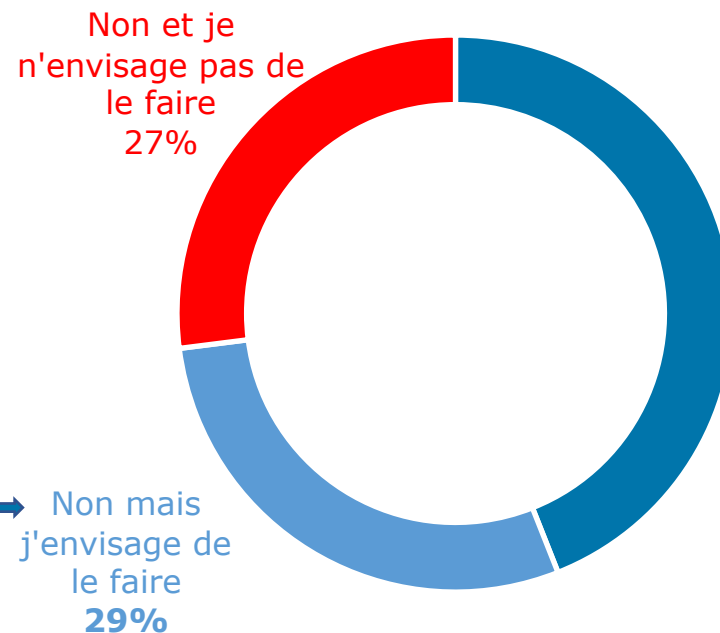
Oui
81%

Connaissent la loi sur la fin de vie :
87%
Ont rédigé leurs directives anticipées
ou envisagent de le faire : 87%
Personnes isolées : 85%

Q6. Avez-vous désigné une personne de confiance ?



Base : Aux personnes ayant connaissance du rôle de la personne de confiance pour témoigner des volontés
N=735



Oui
44%

Non mais
j'envisage de
le faire
29%

Ont rédigé leurs directives anticipées
ou envisagent de le faire : 94%
75 ans et plus : 85%

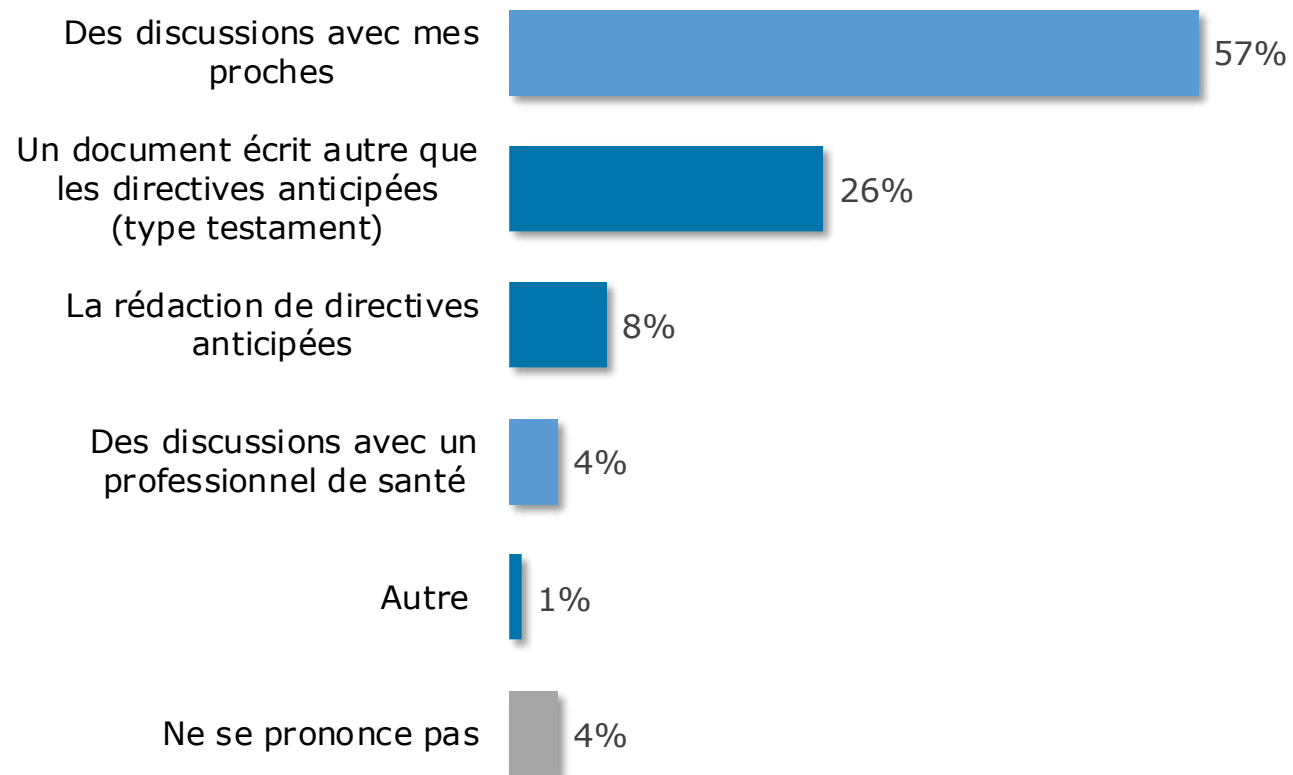
Ont désigné une personne
de confiance ou envisagent
de le faire 73%

Les moyens de transmettre les volontés

Q7. Quel est selon vous le meilleur moyen de transmettre vos volontés ?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902



A l'oral 61%

A l'écrit 34%

Ont rédigé leurs directives anticipées : 47%
Connaissent les dispositifs de fin de vie : 42%

Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles



Profils comparés des Français de 50 à 64 ans et de 75 ans et plus

	ENSEMBLE	FRANÇAIS DE 50 À 64 ANS	FRANÇAIS DE 75 ANS ET PLUS
Notoriété de la loi	59%	60%	53%
Connaissent les directives anticipées	48%	48%	42%
Connaissent la personne de confiance	72%	74%	64%
Connaissent la sédation profonde et continue jusqu'au décès	53%	53%	51%
A rédigé des directives anticipées	18%	13%	29%
Connait le rôle de la personne de confiance et l'a désignée	36%	31%	46%
Ne souhaite pas rédiger de DA (question posée à ceux qui n'en ont pas rédigé)	54%	54%	47%

2

LE RÔLE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS L'INFORMATION SUR LES DROITS & DISPOSITIFS DE FIN DE VIE



Bva



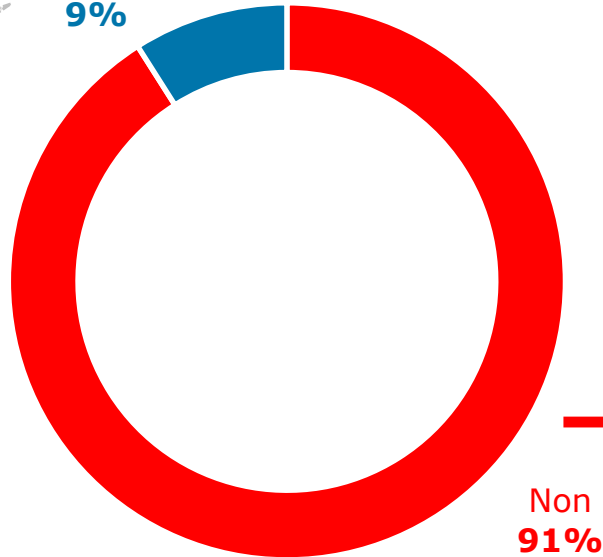
Le médecin traitant et l'information sur les droits & dispositifs

Q8. Est-ce que votre médecin traitant vous a déjà informé sur vos droits et sur les dispositifs existants (directives anticipées, personne de confiance, etc.) ?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

Oui
9%



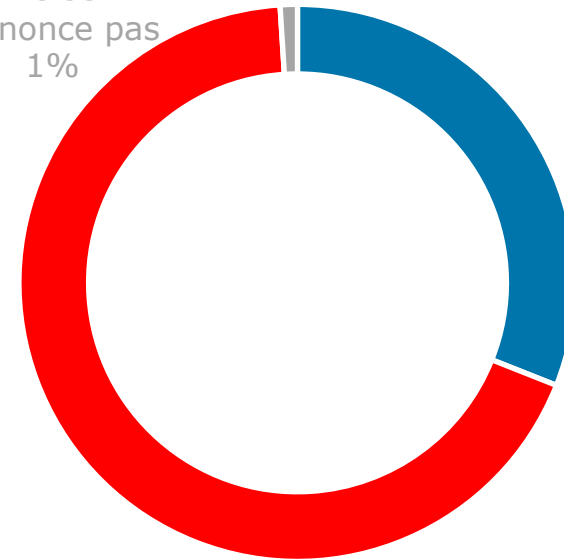
75 ans et plus : 16%
Ont rédigé leurs directives anticipées ou envisagent de le faire : 14%



Base : Aux personnes n'ayant pas reçu d'informations sur les droits et dispositifs existants de la part de leur médecin traitant
N=817

Ne se prononce pas
1%

Non
68%



Oui
31%

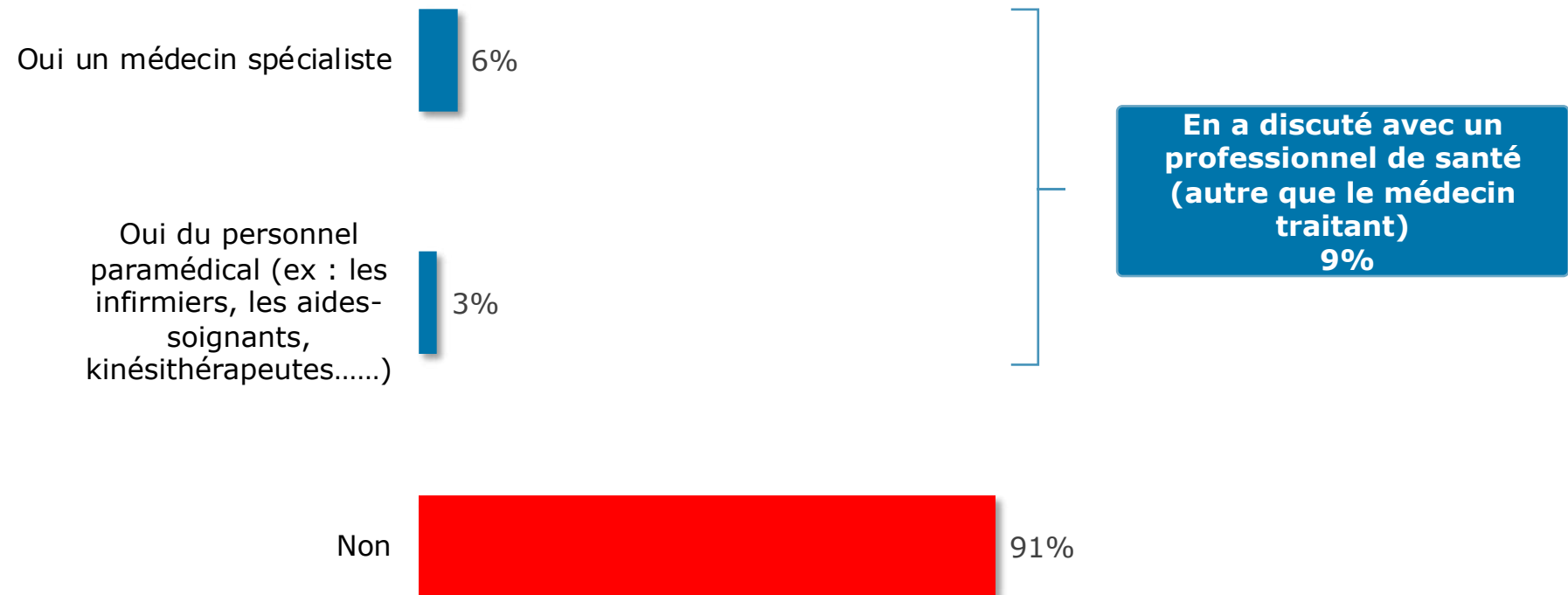
Envisagent de rédiger leurs directives anticipées: 42%

Les autres professionnels de santé et professions paramédicales

Q10. Et en avez-vous discuté avec d'autres professionnels de santé ?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

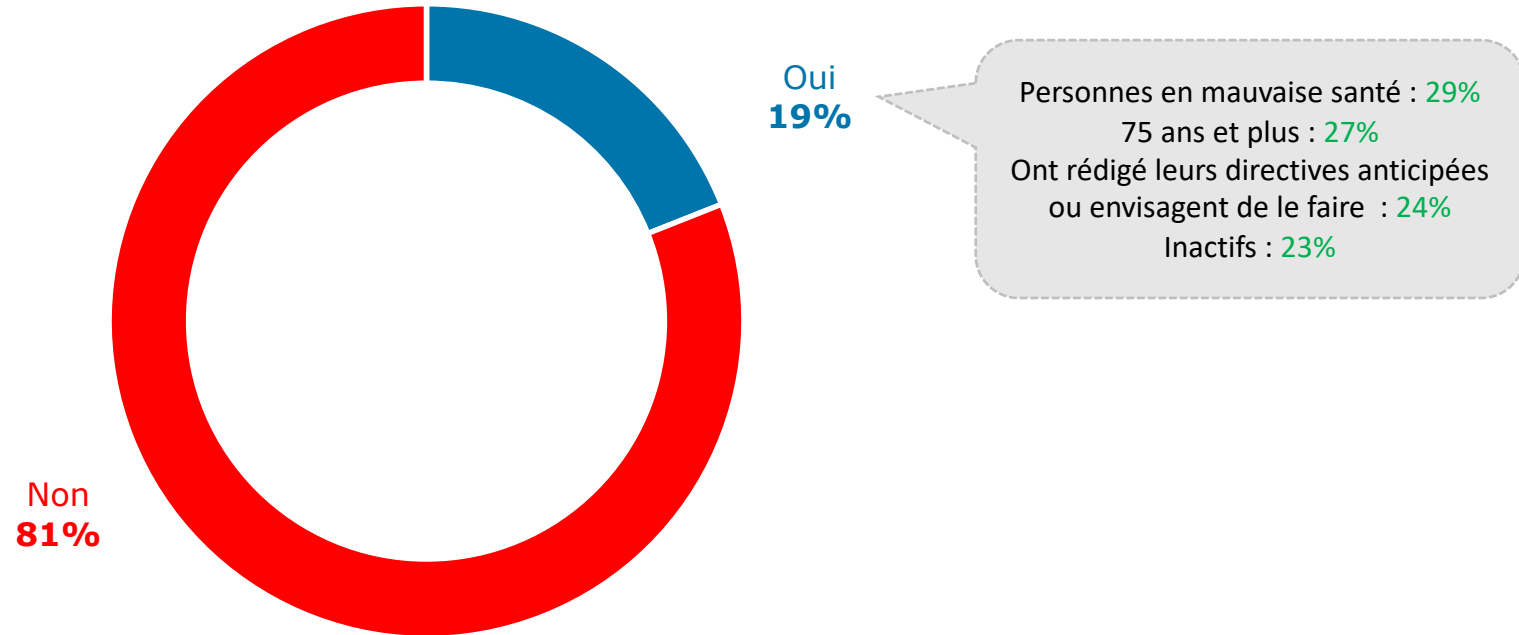


L'impact de la pandémie de Covid-19 sur les réflexions en matière de fin de vie

Q11. Diriez-vous que la situation sanitaire actuelle vous a fait réfléchir à vos volontés en matière de fin de vie ?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902



3

AUTRES QUESTIONS (RENSEIGNEMENTS SIGNALÉTIQUES)



Bva

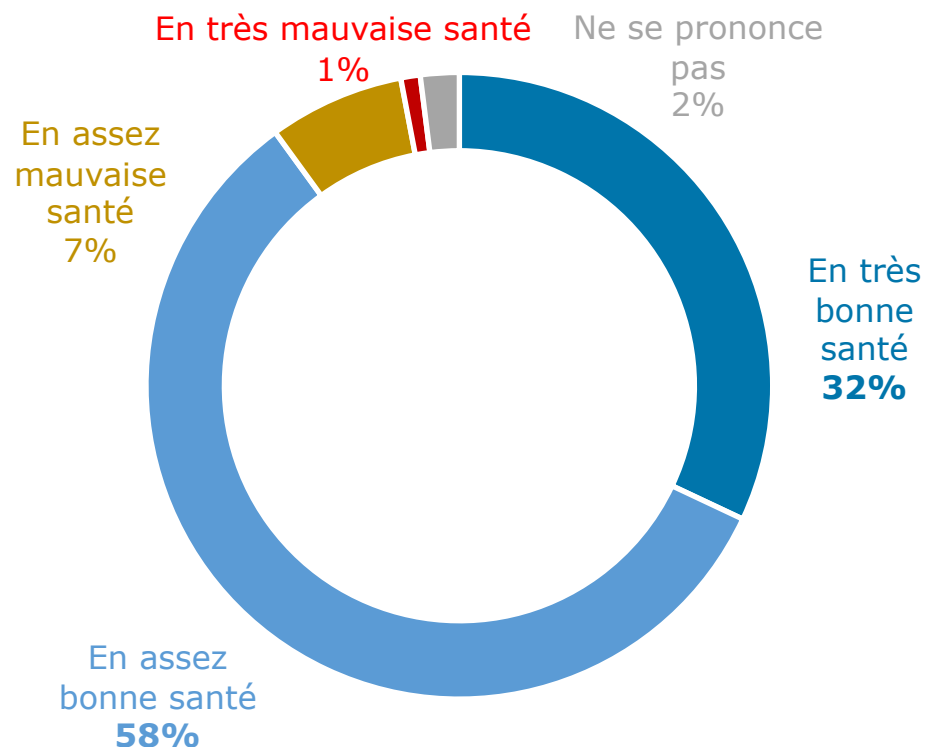


Perception des Français de 50 ans et plus sur leur état de santé

RS1. Diriez-vous que vous êtes aujourd'hui...?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902



En mauvaise santé
8%

En bonne santé
90%

Sentiment de solitude des Français de 50 ans et plus

RS2. Dans votre entourage, disposez-vous d'une personne proche avec laquelle vous pouvez échanger sur des sujets intimes et personnels ?



Base : Français de 50 ans et plus
N=902

